



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CLUB DE PARIS REDUIT LA DETTE DE LA ZAMBIE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTTE RENFORCEE

**1.** Les représentants des pays créanciers du Club de Paris, réunis le 11 mai 2005, ont décidé de recommander à leurs Gouvernements une réduction du stock de la dette de la Zambie.

Les représentants des pays créanciers ont pris note que la Zambie avait franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 8 avril 2005. Ils ont salué la détermination de la Zambie à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

**2.** Afin de restaurer la soutenabilité de la dette, ils ont décidé d'annuler 1,403 milliard \$ en valeur nominale, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée.

La plupart des créanciers se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels de sorte que la dette due par la Zambie aux créanciers du Club de Paris sera réduite de 393 M\$ supplémentaires en valeur nominale.

La dette de la Zambie à l'égard du Club de Paris est réduite de 1,92 milliard \$ à 124 M\$ grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et des allègements de dette bilatéraux additionnels. Les créanciers du Club de Paris ont également accepté de rééchelonner 50 % des échéances dues sur le stock de dette restant après les allègements de dette bilatéraux additionnels.

**3.** La Zambie s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux).

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la Zambie les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du Gouvernement de l'Espagne ainsi que du FMI, de l'AID, du Secrétariat de la CNUCED et de l'OCDE.

La délégation de la Zambie était conduite par l'Honorable Ng'andu P. MAGANDE, MP, Ministre des Finances et de la Planification Nationale. La réunion était présidée par Madame Odile RENAUD-BASSO, Chef de Service à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Présidente du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de la Zambie est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. La dette extérieure publique de la Zambie était d'environ 7 Md \$ en valeur nominale fin 2003 (source : rapports FMI et AID du 25 mars 2005 publiés sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et de la Banque Mondiale : [www.worldbank.org/hipc](http://www.worldbank.org/hipc)). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 31 mars 2005 à 1,92 Md\$ en valeur nominale.